



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-199

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Spectacle de Noël à destination des enfants par la compagnie « En route Mauvaise Troupe » (12 rue de la grande famille 69007 LYON) à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à Confrançon (01340).

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la Famille et de l'Action sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec la Compagnie « En route Mauvaise Troupe » pour l'animation d'un spectacle de Noël ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec la compagnie « En route mauvaise troupe » afin de mettre en place un spectacle de Noël destiné aux enfants de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Câlines et Trottinettes » à Confrançon.

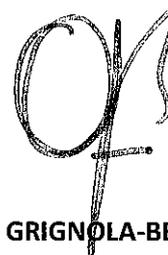
Les modalités sont les suivantes :

- Le spectacle sera assuré par une comédienne de la compagnie « En route mauvaise troupe ».
- Le spectacle se déroulera à la salle des fêtes de Confrançon le mercredi 4 décembre 2024 à 16 h 00.
- La séance s'adresse aux enfants et au personnel pour un coût de 432 €.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montrevel-en-Bresse, le 30 septembre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance

